



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 29 juin 2016

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France,
Préfet de Paris

Objet : Information de la CDPENAF de Seine-et-Marne d'un projet de développement économique dans la ZAC des Sources de l'Yerres à Lumigny-Nesles-Ormeaux

Par note, datée du 19 mai 2016, vous m'avez demandé d'informer la CDPENAF de Seine-et-Marne d'un projet de développement économique dans la ZAC des Sources de l'Yerres à Lumigny-Nesles-Ormeaux.

Ce projet « PARCOLOG » concerne une demande d'agrément pour un ensemble immobilier à usage principal d'entrepôt d'une surface de plancher de 69 000 m², le tout au sein d'une ZAC de 33,4 ha sur des espaces agricoles.

La CDPENAF de Seine-et-Marne a été informée de ce dossier lors de la séance du 23 juin 2016. Conformément à l'article L 112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, elle a décidé de s'autosaisir sur ce projet afin de pouvoir émettre un avis.

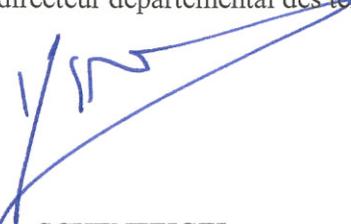
Au final, la commission a rendu un avis défavorable à ce projet :

Elle rappelle que le SDRIF a repéré la zone d'activité du Val Bréon, située à une dizaine de kilomètres à l'Ouest, pour accueillir l'activité logistique.

Par ailleurs, il existe d'autres zones d'activités non saturées à proximité, toujours le long de la RN4 et qu'il convient donc de concentrer l'activité logistique sur les zones existantes.

Enfin, l'implantation de ce projet dans la parcelle agricole ne reflète aucune réflexion en termes d'aménagement, d'insertion paysagère, etc. Le projet semble tout simplement « posé » sur la parcelle agricole.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires



Yves SCHENFEIGEL

Copie à

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
de la Région Ile de France

Service de l'aménagement
mission activité-agrément